



Pour les besoins d'assurance
à court ou à long terme,
la Canada-Vie a ce qu'il vous faut :

- Protection d'assurance-vie abordable
- Garantie que le montant des primes ne changera pas pendant 10 ans ou 20 ans suivant vos besoins
- Protection garantie renouvelable jusqu'à 85 ans avec primes garanties
- Une police ou un avenant Temporaire 10 ans est transformable, en partie ou en totalité, en police Temporaire 20 ans sans preuve d'assurabilité
- Possibilité de transformation en une police d'assurance-vie permanente

Votre conseiller*
vous aidera à déterminer
la protection et les options
qui conviennent le mieux
à vos besoins.

ASSURANCE TEMPORAIRE

Simplicité privilégiée^{MC}

Nous vous protégeons
pour le présent et l'avenir

La protection d'assurance-vie dont vous
avez besoin à un prix abordable

Votre état de santé et votre style de vie
déterminent les primes à payer pour votre
protection d'assurance-vie – la Canada-Vie
récompense les personnes qui ont un mode
de vie sain. Voici les avantages :

- Pour chaque période de renouvellement, les primes sont garanties (à l'établissement)
- Aucune preuve médicale d'assurabilité exigée à la période de renouvellement, à moins d'une majoration de la protection

Transformez votre assurance-vie
temporaire en une protection votre
vie durant

Lorsque vous souscrivez une police d'assurance
temporaire Simplicité privilégiée, il est possible de
transformer une partie ou la totalité du montant
de protection en une police d'assurance-vie
permanente offerte par la Canada-Vie au moment
de la transformation. À ce moment-là, aucune
preuve d'assurabilité n'est exigée, à moins d'une
majoration de la protection.

* Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

Vous avez le contrôle sur votre protection

Tant que vous payez les primes, votre protection ne peut être ni annulée ni modifiée par la Canada-Vie.

Protection à usages multiples

Une police d'assurance temporaire *Simplicité privilégiée* de la Canada-Vie peut servir à fournir des fonds à votre décès pour :

- Remplacer votre revenu pour votre famille
- Financer les études de vos enfants
- Créer une succession pour vos héritiers
- Rembourser intégralement votre prêt hypothécaire
- Payer les impôts exigibles à l'égard de votre succession
- Rembourser intégralement les prêts personnels, les prêts commerciaux et les marges de crédit
- Financer les conventions de rachat

Personnalisation en fonction de vos besoins

La Canada-Vie vous offre une foule d'options pour personnaliser votre protection d'assurance-vie et faire en sorte qu'elle réponde parfaitement à vos besoins :

- Périodes de renouvellement de la prime de 10 ans ou de 20 ans
- Protection d'assurance-vie individuelle ou conjointe payable au premier décès
- Temporaire 10 ans transformable en police Temporaire 20 ans
- Protection transformable en une police d'assurance permanente de la Canada-Vie
- Garantie au survivant et options d'échange au titre d'une protection conjointe payable au premier décès
- Garantie d'exonération des primes en cas d'invalidité
- Avenant d'assurabilité garantie
- Avenant Protection de la croissance de l'entreprise (PCE) – 10 ou 15 ans
- Avenant AssurEnfant – Vie temporaire
- Garantie polices multiples



Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada-Vie et ses produits, rendez-vous à l'adresse www.canadavie.com ou communiquez avec votre conseiller.

Fondée en 1847, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie est la première compagnie d'assurance canadienne à avoir été créée au pays. Au Canada, la Canada-Vie offre un large éventail de produits et de services d'assurance et de gestion du patrimoine à l'intention des particuliers, des familles et des propriétaires d'entreprise dans l'ensemble du pays. Filiale de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, la Canada-Vie est membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power. Consultez notre site Web au www.canadavie.com.

La Canada-Vie a reçu de fortes cotes en ce qui a trait à sa capacité d'effectuer des règlements et à sa solidité financière de la part des principales agences de notation.*

* Selon les dernières cotes attribuées par A.M. Best Company, Dominion Bond Rating Service, Fitch Ratings, Moody's Investors Service et Standard & Poor's Ratings Services à la date de publication. Pour obtenir des renseignements à jour sur les cotes attribuées à la Canada-Vie et sur sa solidité financière, consultez la section À propos de la compagnie du site Web à l'adresse www.canadavie.com.